

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

#### **Autoriser l'aménagement d'un établissement de jeux récréatifs au deuxième étage du bâtiment situé au 4560B, boulevard Saint-Laurent.**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, aux termes de sa résolution CA20 25 0063 lors de la séance ordinaire du 9 mars 2020, le premier projet de résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'aménagement d'un établissement de jeux récréatifs au deuxième étage du bâtiment situé au 4560B, boulevard Saint-Laurent.

Que ce projet déroge à l'article 121 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277). Dans un secteur où est autorisée la catégorie C.4, un établissement de jeux récréatifs n'est pas autorisé au deuxième étage.

QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 une séance de consultation écrite sera tenue du 10 au 25 juin 2020.

**PRENEZ AVIS ÉGALEMENT** que toute personne intéressée peut soumettre ses commentaires au plus tard le 25 juin 2020 à même le formulaire sur le site de l'arrondissement : <https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-de-juin>

Ou par courrier: Arrondissement du Plateau-Mont-Royal  
201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2T 3E6  
À l'attention de Louise Depelteau

\* Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 25 juin pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

### DOCUMENTATION

L'ensemble de la documentation afférente au projet est disponible sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 9 juin 2020

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx